

Salaire et frais du président et chef de la direction – 2e trimestre 2020-2021

Salaire, indemnités et allocations annuelles (2020-2021)

- Le salaire, les indemnités et les allocations annuelles du président et chef de la direction de la SQDC sont établis selon le décret gouvernemental 164-2019, daté du 27 février 2019.

[Lien vers le décret](#)

Frais liés au déplacement

- 2e trimestre 2020- 2021 (du 21 juin au 12 septembre 2020 selon les périodes comptables de la SQDC)

Frais de déplacement au Québec*

Description	Date	Hébergement	Repas incluant repas avec invités	Transport
Étude des crédits budgétaires	17 août 2020	- \$	- \$	14,06 \$
Étude des crédits budgétaires	17 août 2020	- \$	38,11 \$	0,00 \$
Visite de fournisseur	6 août 2020	- \$	- \$	5,56 \$

*Il s'agit des frais qui ont été remboursés au cours de cette période comptable.

Frais de déplacement à l'extérieur du Québec*

Description	Date	Hébergement	Repas incluant repas avec invités	Transport
Aucun déplacement à l'extérieur du Québec	S.O.	- \$	- \$	- \$

*Il s'agit des frais qui ont été remboursés au cours de cette période comptable.

Frais de fonction*

- 2e trimestre 2020- 2021 (du 21 juin au 12 septembre 2020 selon les périodes comptables de la SQDC)

Description	Date	Coût
Repas avec invités	S.O.	- \$
Frais de repas dans le cadre de ses fonctions et réunions internes	S.O.	- \$

*Il s'agit des frais qui ont été remboursés au cours de cette période comptable.

Véhicule de fonction*

- 2e trimestre 2020- 2021 (du 21 juin au 12 septembre 2020 selon les périodes comptables de la SQDC)

Description	Essence	Entretien	Location
Véhicule	610,87 \$	42,58 \$	1 707,66 \$

*Il s'agit des frais qui ont été payés au cours de cette période comptable.